



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
MARTINIQUE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS

N°R02-2021-021

PUBLIÉ LE 29 JANVIER 2021

Sommaire

DEAL

R02-2021-01-27-002 - Arrêté portant subdélégation de signature de Jean-Michel MAURIN aux agents de la DEAL de Martinique en matière d'administration générale (5 pages)

Page 3

R02-2021-01-27-003 - Arrêté portant subdélégation de signature à Jean-Michel MAURIN aux agents de la DEAL Martinique en matière de responsabilité de BOP délégué et RUO pour l'ordonnancement délégué des recettes et des dépenses sur le budget de l'État (6 pages)

Page 9

DEAL

R02-2021-01-27-002

Arrêté portant subdélégation de signature de Jean-Michel
MAURIN aux agents de la DEAL de Martinique en
matière d'administration générale

*Arrêté portant subdélégation de signature de Jean-Michel MAURIN aux agents de la DEAL de
Martinique en matière d'administration générale*



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 2021 - portant subdélégation de signature de M. Jean-Michel MAURIN aux agents de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique en matière d'administration générale

LE PRÉFET

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'Outre-Mer, à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon ;

Vu le décret du Président de la République du 05 février 2020 nommant M. Stanislas CAZELLES, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique à compter du 24 février 2020 ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2020 du Premier ministre, de la ministre de la transition écologique et solidaire, de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et de la ministre des outre-mer portant nomination de M. Jean-Michel MAURIN directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Martinique à compter du 1^{er} février 2020 (NOR : TREK1933153A) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-0224015 du 24 février 2020 donnant délégation de signature à M. Jean-Michel MAURIN, directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Martinique ;

Vu l'arrêté n° 2016-1128004 du 28 novembre 2016, portant modification de l'organisation de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Martinique ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Martinique ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 2020-0925009 du 25 septembre 2020, portant subdélégation de signature de M. Jean-Michel MAURIN, directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, est abrogé.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MAURIN, la délégation qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral susvisé sera exercée par Mme Stéphanie DEPOORTER et M. Éric BATAILLER, directeurs adjoints.

ARTICLE 3 : Subdélégation permanente de signature est donnée aux Chefs de service, de mission et de pôle ci-après désignés pour la gestion des absences des agents placés sous leur autorité :

Alexis CEFBER	Cheffe de la Mission Stratégie, Performance et Promotion du Développement Durable, <i>par intérim</i>
Stéphanie DEPOORTER	Cheffe de la Mission Enquête Publique Affaires Juridiques, <i>pi</i>
Sandra MELLAIMI	Cheffe du Pôle Communication
Francis DAUPHINOT	Secrétaire Général
Philippe QUÉMART	Chef du Service Paysages Eau Biodiversité
Alexis CEFBER	Cheffe du Service Connaissance, Prospective, Développement Territorial
Cyrille LIROY	Chef du Service Transport, Mobilité, Sécurité
Grégory LEFÈBVRE	Chef du Service Bâtiment Durable et Aménagement
Miguelle MAMBERT	Cheffe du Service Logement et Ville Durable
Isabelle GERGON	Cheffe du Service Risques Énergie Climat

Les chefs de service et de mission subdélèguent aux chefs d'unité et de pôle la gestion des absences des agents placés sous leur autorité.

ARTICLE 4 : Subdélégation permanente de signature est donnée aux chefs de service et mission ci-après désignés pour les domaines suivants :

<i>Domaines</i>	<i>Noms</i>	<i>Fonctions</i>
Gestion du personnel (1a) à l'exception des décisions de recrutement et de nomination	Francis DAUPHINOT	Secrétaire Général
Affaires générales (1b) à l'exception des ordres de mission à l'étranger	Maud MARCHAL	Secrétaire Générale adjointe
Représentation et défense de l'État lors des audiences (1c6) : - devant le Tribunal Administratif de Fort-de-France. - devant le Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France. - devant la Cour d'Appel de Fort-de-France. - pour les affaires relevant de RH et en cas d'empêchement de la mission EPAJ.		
Affaires juridiques (1c) et enquêtes publiques/commissions départementales à caractère consultatif (1d2), (1d6) et (5f1).	Stéphanie DEPOORTER	Cheffe de la Mission Enquêtes Publiques et Affaires Juridiques, <i>pi</i>

<i>Domaines</i>	<i>Noms</i>	<i>Fonctions</i>
Stratégie, pilotage, performance (1e)	Alexis CEFBER	Cheffe de la mission Stratégie, Performance et Promotion du Développement Durable, <i>par intérim</i>
Transports publics terrestres (2) et sécurité et éducation routière (3)	Cyrille LIROY	Chef du service Transport, Mobilité, Sécurité
Logement social (4) à l'exception de l'attribution de subventions relatives à la politique sociale du logement et à l'exception des décisions favorables à l'octroi d'un prêt aidé par l'État pour la construction de logements sociaux LLS et LLTS (4a1), des agréments pour la réalisation de travaux de construction de logements de type PLS et PSLA (4a4) et les notifications aux communes dans le champ de l'article 55 de la loi SRU du 13/12/2000 (4c1)	Miguelle MAMBERT	Cheffe du Service Logement et Ville Durable
Urbanisme et application du droit des sols (5) à l'exception des décisions concernant les demandes de permis et déclarations préalables lorsque le projet est réalisé pour le compte de l'État sauf en cas de désaccord entre le maire et la DEAL (5b5), à l'exception des décisions dans le cadre de l'achèvement des travaux réalisés pour le compte de l'État (5c) et des porter-à-connaissance (5e)	Alexis CEFBER	Cheffe du Service Connaissance, Prospective, Développement Territorial
Accessibilité (6) à l'exception de la signature des avis de la commission départementale d'accessibilité [y compris sur demande de dérogation (6a2)]	Grégory LEFÈBVRE	Chef du Service Bâtiment Durable et Aménagements
Animation du Grenelle de l'environnement (11)	Alexis CEFBER	Cheffe de la Mission Stratégie, Performance et Promotion du Développement Durable, <i>par intérim</i>
Prévention des risques (12), environnement et risques naturels (13) à l'exception des décisions d'approbation des projets d'ouvrage de production et de transport d'énergie électriques (13e2), et de la délivrance des récépissés de	Isabelle GERGON	Cheffe du Service Risques Énergie Climat

<i>Domaines</i>	<i>Noms</i>	<i>Fonctions</i>
déclaration ICPE (13f3)		
Eau et milieux aquatiques (9a), biodiversité, Nature et Paysages (9b), domaine public maritime milieux marin et littoral (9d)	Philippe QUÉMART	Chef du Service Paysages Eau Biodiversité

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement des chefs de service et chefs de mission susmentionnés, la subdélégation de signature qui leur est conférée dans le cadre du présent arrêté est exercée suivant les modalités ci-après :

Cyrille LIROY, subdélégation de signature est donnée à :

- Annie CHAZAL, adjointe au Chef de service, Déléguée au Permis de Conduire et à la Sécurité Routière et Cheffe de l'Unité Éducation Routière
- Alain BOIZARD, responsable de l'Observatoire et des Transports Exceptionnels, pour le domaine 3a2, pour signer les dérogations pour les véhicules de plus de 7,5T (arrêté ministériel du 02 mars 2015) ;
- Franck CAROTINE, chef de l'unité « Animation et Contrôle des Transports », pour le domaine 2f2 ;

Alexis CERBER, subdélégation de signature est donnée à :

- Marc SOLINHAC, adjoint à la Cheffe de service ;
- Joël FIGUÈRES, adjoint à la Cheffe de service et chef de l'unité « Évaluation Environnementale » ;

Grégory LEFÈBVRE, subdélégation de signature est donnée à :

- Frédéric VAUDELIN, chef de l'unité « Bâtiment Durable » ;
- Gildas LE PENNEC, chef de l'unité « Constructions Publiques » ;

Isabelle GERGON, subdélégation de signature est donnée à :

- Gwenn LAUDIJOIS, adjointe à la Cheffe de service ;
- Charles CAILLET, adjoint à la Cheffe de service ;
- Laure FOSSORIER, cheffe de l'unité « risques sismiques » ;
- Clémentine MONTANE, cheffe de l'unité « risques naturels » ;
- Damien HUOT-MARCHAND, chargé de mission « santé environnement, produits chimiques » ;
- Fabrice LOUVART-DE-PONTLEVOYE, chargé de mission « air, énergie, climat » ;
- Jérôme LEFEVRE, chef de l'unité « risques chroniques » ;
- Ariane JAMIN, cheffe de l'unité « risques accidentels » ;
- Pascal BOTTE, en charge des véhicules, pour le domaine 13d.

Philippe QUEMART, subdélégation de signature est donnée à :

- Bruno LAZZARINI, adjoint au Chef de service ;
- Christophe GROS, adjoint au Chef de service.

ARTICLE 6 : Au sein des Unités Territoriales de l'État, subdélégation de signature est donnée aux chefs d'Unité Territoriale de l'État ci-dessous désignés pour les domaines et décisions suivantes :

- Chantal VELAYOUDON, cheffe de l'unité Nord
 - Nicole MARIE-LOUISE, cheffe de l'unité Sud
- pour les absences des agents placés sous leur autorité ;
- pour le domaine 6a limité aux notifications d'incomplets et de délais d'instruction des Agendas d'Accessibilité Programmée.

ARTICLE 7 : Les courriers signés dans le cadre de cet arrêté de subdélégation doivent porter la mention « Pour le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et par délégation ».

ARTICLE 8 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Martinique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le 27 JAN. 2021

Pour le Préfet de la Martinique
Le Directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



Jean-Michel MAURIN

DEAL

R02-2021-01-27-003

Arrêté portant subdélégation de signature à Jean-Michel MAURIN aux agents de la DEAL Martinique en matière de responsabilité de BOP délégué et RUO pour

l'ordonnancement délégué des recettes et des dépenses sur le budget de l'État
des recettes et des dépenses sur le budget de l'État



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 2021 - portant subdélégation de signature à M. Jean-Michel MAURIN aux agents de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique en matière de responsabilité de budgets opérationnels de programme délégué et responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement délégué des recettes et des dépenses sur le budget de l'État

LE PRÉFET

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'Outre-Mer, à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon ;

Vu le décret du Président de la République du 05 février 2020 nommant M. Stanislas CAZELLES, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique à compter du 24 février 2020 ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2020 du Premier ministre, de la ministre de la transition écologique et solidaire, de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et de la ministre des outre-mer portant nomination de M. Jean-Michel MAURIN directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Martinique à compter du 1^{er} février 2020 (TREK1933153A) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-0224015 du 24 février 2020 donnant délégation de signature à M. Jean-Michel MAURIN, directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Martinique ;

Vu l'arrêté n° 2016-1128004 du 28 novembre 2016, portant modification de l'organisation de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Martinique ;

Vu la circulaire du ministère de l'Économie et des Finances du 4 décembre 2013 relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

Vu la décision du 27 janvier 2014 portant désignation des préfets de Région comme responsables des budgets opérationnels de programme au titre du programme 113 « Paysages, eau et biodiversité » pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

Vu la décision du 27 février 2014 portant désignation des préfets de Région comme responsables des budgets opérationnels de programme au titre du programme 203 « Infrastructures et services de transports » pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

Vu la décision du 3 mars 2014 portant désignation des préfets de Région comme responsables des budgets opérationnels de programme au titre du programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » ;

Vu la décision du 11 mars 2014 portant nomination de responsables de budgets opérationnels de programme au titre du programme 181 « Prévention des risques » ;

Vu la décision du 25 mars 2014 portant désignation des préfets de Région comme responsables des budgets opérationnels de programme au titre du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » ;

Vu la décision du 31 mars 2014 portant désignation des responsables des budgets opérationnels de programme pour le programme 207 « Sécurité et éducation routières » pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

Vu la décision du 3 janvier 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme et des unités opérationnelles pour les programmes 354 « Administration territoriales de l'État » ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Martinique ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'arrêté préfectoral n° 2020-0925010 du 25 septembre 2020, portant subdélégation de signature de M. Jean-Michel MAURIN, Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, est abrogé.

ARTICLE 2 : subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions, à Mme Stéphanie DEPOORTER et M. Éric BATAILLER, directeurs adjoints, relative à l'exercice des compétences :

- de responsable des budgets opérationnels de programmes délégué prévus à l'article 2 de l'arrêté n° 2015090-0010 du 31 mars 2015 ;
- d'ordonnateur délégué tant pour les dépenses que pour les recettes de l'unité opérationnelle ;
- de représentant du pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 3 : en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie DEPOORTER et M. Éric BATAILLER, subdélégation de signature est en outre donnée à M. Francis DAUPHINOT, Secrétaire Général, à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes et de représentant du pouvoir adjudicateur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis DAUPHINOT, Mme Maud MARCHAL, Secrétaire Générale adjointe est autorisée à signer les actes relatifs à l'exercice de la compétence d'ordonnateur délégué, dans les mêmes conditions.

ARTICLE 4 : subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions aux chefs de service à l'effet de signer les actes relatifs aux marchés publics lorsque le montant du marché est inférieur à 40 000,00 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, les actes sont soumis à la signature du pouvoir adjudicateur, conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 2020-0224015 du 24 février 2020 et à l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 5 : subdélégation de signature est en outre donnée à M. Guy-Albert GUSTO, responsable de l'unité budget du secrétariat général, à l'effet de signer pour tous les programmes, tout mouvement de crédits entre BOP et UO.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy-Albert GUSTO, subdélégation est donnée à Mme Odile ODRI, responsable de l'unité commande publique du secrétariat général et à Mme Alexis CEFBER, Cheffe par intérim de la mission Stratégie, Performance et Promotion du Développement Durable à l'effet de signer tout mouvement de crédits entre BOP et UO.

ARTICLE 6 : en qualité de responsable délégué de Budgets Opérationnels de Programme (BOP) et Unités Opérationnelles (UO) et d'ordonnateur délégué tels que désignés dans le tableau ci-dessous, subdélégation de signature est donnée aux Chefs de Service ou de Mission à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagement hors CHORUS formulaire et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les propositions d'émissions de factures (recettes non fiscales) et les pièces justificatives qui les accompagnent ;

BOP	Intitulé	Niveau	Nom	En cas d'absence ou d'empêchement
0113	PAYSAGE, EAU & BIODIVERSITÉ	BOP régional, UO	Philippe QUÉMART, chef du SPEB Gregory LEFÈBVRE, chef du SBDA	Bruno LAZZARINI, adjoint au chef du SPEB Christophe GROS, adjoint au chef du SPEB Frédéric VAUDELIN, chef de l'unité BD Gildas LE PENNEC, chef de l'unité CP
0135	URBANISME, TERRITOIRES & AMÉLIORATION DE L'HABITAT	BOP régional, UO	Alexis CEFBER, cheffe du SCPDT	Marc SOLINHAC, adjoint à la cheffe du SCPDT Joël FIGUERES, adjoint à la cheffe du SCPDT Grégory LEFÈBVRE, chef du SBDA

BOP	Intitulé	Niveau	Nom	En cas d'absence ou d'empêchement
0181	PRÉVENTION DES RISQUES	BOP régional, UO	Isabelle GERGON, cheffe du SREC	Gwenn LAUDIJOIS, cheffe du pôle RI Charles CAILLET, chef du pôle RN
0203	INFRASTRUCTURE & SERVICES DE TRANSPORT	BOP régional, UO	Cyrille LIROY, chef du STMS	Annie CHAZAL, adjointe au chef du STMS, et cheffe de l'unité ER Franck CAROTINE, chef de l'unité ACT
0207	SÉCURITÉ & ÉDUCATION ROUTIÈRE	BOP régional, UO	Cyrille LIROY, chef du STMS	Annie CHAZAL, adjointe au chef du STMS, et cheffe de l'unité ER Alain BOIZARD, chef de l'observatoire de la sécurité routière
0217	CONDUITE & PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA MOBILITÉ DURABLE	BOP régional, UO	Francis DAUPHINOT, secrétaire général	Maud MARCHAL, secrétaire générale adjoint

ARTICLE 7 : en qualité de responsable d'Unités Opérationnelles (UO) et d'ordonnateur délégué tels que désignés dans le tableau ci-dessous, subdélégation de signature est donnée aux Chefs de Service ou de Mission à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagement hors CHORUS formulaire et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les propositions d'émissions de factures (recettes non fiscales) et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les pièces de liquidation des dépenses de toute nature.

BOP	Intitulé	Niveau	Nom	En cas d'absence ou d'empêchement
0159 action 10	EXPERTISE, INFORMATION, GÉOGRAPHIE & MÉTHODOLOGIE	UO du BOP central	Alexis CEFBER, cheffe de la MSPPDD, <i>pi</i>	Philippe TORBAL, chef de l'unité SP
0123	CONDITIONS DE VIE OUTRE-MER	UO du BOP régional	Miguelle MAMBERT, cheffe du SLVD	Karen ALBORGHETTI adjoite à la cheffe du SLVD
0174	ÉNERGIE, CLIMAT, APRÈS-MINES	UO du BOP central	Isabelle GERGON, cheffe du SREC	Gwenn LAUDIJOIS, cheffe du pôle RI
0354 d972deal	MOYENS MUTUALISÉS DES ADMINISTRATIONS S DÉCONCENTRÉES	UO du BOP régional	Francis DAUPHINOT, secrétaire général	Maud MARCHAL, secrétaire générale adjoite

ARTICLE 8 : en qualité de responsable d'un centre de coûts sur l'Unité Opérationnelle départementale (UOD) « loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées » pour les DREAL, tel que désigné dans le tableau ci-dessous, subdélégation de signature est donnée aux Chefs de Service ou de Mission à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagement hors CHORUS formulaire et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les propositions d'émissions de factures (recettes non fiscales) et les pièces justificatives qui les accompagnent

BOP	Intitulé	Niveau	Nom	En cas d'absence ou d'empêchement
0354 d972dmu	MOYENS MUTUALISÉS DES ADMINISTRATIONS DÉCONCENTRÉES	Centre de coût de l'UO	Francis DAUPHINOT, secrétaire général	Maud MARCHAL, secrétaire générale adjoite

ARTICLE 9 : la liste des agents habilités à valider les demandes d'achats et les demandes de subventions ainsi qu'à constater le service fait, dans le cadre de CHORUS FORMULAIRE est précisée par une note interne.

ARTICLE 10 : la liste des agents autorisés à utiliser, dans le cadre de leurs attributions et compétences et dans la limite des enveloppes budgétaires qui leur seront allouées les cartes achats de la DEAL, est définie dans une note interne.

ARTICLE 11 : subdélégation de signature est donnée à Mme Isabelle GERGON, Cheffe du Service Risques Énergie Climat, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Charles CAILLET, Chef du Pôle Risques Naturels, à l'effet de signer les pièces relatives au Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, dit « Fonds Barnier » :

- les propositions d'engagement auprès du Contrôleur Budgétaire Régional et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les pièces de liquidation des dépenses de toute nature.

ARTICLE 12 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la Directrice Régionale des Finances Publiques de Martinique et aux fonctionnaires intéressés, affiché à la Préfecture de Martinique et publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fort-de-France, le

27 JAN. 2021

Pour le Préfet de la Martinique
et par Délégation
Le Directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Jean-Michel MAURIN